

FORMATION DES MEMBRES DU CSE EN SS&CT

(Etablissement de – de 300 salariés)

Les ordonnances travail de septembre 2017 ont créé le CSE (Comité Social et Economique), nouvelle instance unique (fusion des instances actuelles DP, CE, CHSCT).



OBJECTIFS

Être capable de :

Connaître le cadre réglementaire,
Maîtriser le champ des conditions de travail,
D'identifier :

- Les missions spécifiques de la SSCT,
- Les moyens et outils à disposition,
- Le rôle de ses membres et de chaque partenaire.

Développer des compétences et des savoir-faire :

Analyser les situations de travail, les dysfonctionnements, incidents, accidents, détecter les risques pour la santé,
Repérer les facteurs d'amélioration des conditions de travail,
Evaluer les impacts possibles de projets de changement,
Proposer des pistes d'amélioration, argumenter et construire des collaborations

Favoriser le dialogue social avec la direction sur les sujets SSCT

DUREE



**3 jours
(soit 21 heures)**



PROFIL

Membres élus de la délégation du personnel du Comité Social Economique

INTERVENANT

Formateurs spécialisés en Santé, Sécurité et Conditions de travail, validés par la DIRECCTE Paca



Quelles différences pour le CSE en matière de SSCT ?

- Plus de 300 salariés : Création d'une commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
- Moins De 300 salariés : Facultatif, sauf demande de l'inspecteur du travail (C. trav., art. L. 2315-37).

PROGRAMME

Chronologie de la prévention des risques et du cadre règlementaire au travail

Contexte et évolution.

Ordonnance du 22/12/17 et décret 29/12/17

Législation : notions de base

Les enjeux de la prévention

Les acteurs internes et externes

Les obligations en HSCT des salariés

Les obligations en HSCT de l'employeur

La réglementation en santé et sécurité au travail

Comprendre le processus d'apparition du risque

Les bases de la prévention : un même langage pour tous

Identifier dans son activité les situations de travail potentiellement nuisibles

MISE EN PLACE DU CSE :

Le fonctionnement du CSE et de la CSSCT

Entreprise de moins de 50 salariés, entreprise de 50 salariés et plus ; droits et engagements, protection des membres ; responsabilité du CSE et de ses membres.

Les moyens du CSE et de la CSSCT

mis à disposition par l'Employeur :

Les moyens matériels, de communication et de déplacements.

Local, Budget, le crédit d'heures.

La formation

Les documents auxquels la commission doit avoir accès.

Les missions du CSE en S&SCT :

Missions générales et missions spécifiques

Rôle d'analyse des risques professionnels et de contrôle du CSE, les enquêtes,

Mise en œuvre des inspections

Les consultations obligatoires : modifications, introduction de nouvelles technologies, notion de danger grave et imminent

Recourir à l'expertise.

Les propositions du CSE en matière de SS&T

Indicateurs de pré-diagnostic

Présentation du cadre technique et règlementaire

Participer à la démarche d'amélioration continue

FONCTIONNEMENT des CSE représentés :

COMPOSITION des CSE

Président, représentants des personnels salariés, maîtrise-cadre, RSCSE de chaque syndicat représentatif / bureau du CSE

Le règlement intérieur de la commission.

Réunions ordinaires ; Réunions extraordinaires ; Réunions de préparation ; convocation aux réunions

Ordre du jour, points pouvant être examinés en réunion ordinaire du CSE ; déroulement des réunions

Décisions et résolutions des élus au CSE

PV et compte rendus, affichage

L'ANALYSE A PRIORI DES RISQUES PROFESSIONNELS :

MISSION D'INSPECTION DU CSE

Indicateurs de pré-diagnostic

Présentation du cadre technique et règlementaire

Présentation du Document unique

Les éléments de traçabilité du DUERP

Identifier les déterminants de l'activité à l'origine des risques, pour en déduire les actions à conduire

L'ANALYSE A POSTERIORI DES RISQUES PROFESSIONNELS :

MISSION D'ENQUETE DU CSE

Compte rendu d'accident/ d'évènement non souhaité

Présenter la méthodologie du compte rendu

Approche I.TA.MA.MI (recueil de faits)

METHODOLOGIE D'ANALYSE DES ACCIDENTS :

Nature des liens logiques entre les faits

Méthode de l'arbre des causes

Déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration (HOT) permettant de supprimer ou de réduire les risques à partir des risques identifiés

Construction d'un plan d'actions

Réaliser des activités de veille règlementaire et rendre un avis motivé

Réussir une réunion par une argumentation pertinente dans la co-construction avec la direction



MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Moyens et méthodes pédagogiques :

Apports théoriques

Exercices pratiques, étude de cas et jeux de rôle

Application sur des cas pratiques au cours d'exercices dans les conditions réelles,

Réflexion en groupe : échanges et témoignages

Vidéos

Méthodes d'évaluation :

Contrôle continu

Mises en situation

Etudes de Cas



**Inter ou Intra
(nous consulter)**

Contact pédagogique :

contact@kairos-santemediation.fr

